

LOT 5

CLOISON PLACO –DOUBLAGE - FAUX PLAFOND ISOLATION THERMIQUE

MAITRE D' OUVRAGE

COMMUNE DE SAINT GERVASY

Représentée

par Monsieur VINCENT Maire

**Mairie de Saint Gervasy, 1 avenue G. Taillefer
30320 SAINT GERVASY**

REALISATION D'UN LOCAL COMMERCIAL

Lieux dit Graneinol , Place du Marché

N° de parcelles 228-229-43 (222 à 227-230)

Lot 5

1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux faisant l'objet du présent lot comprennent tous les ouvrages énumérés au présent C.C.T.P. pour la réalisation d'un bâtiment commercial selon es aménagements prévus.

Ces ouvrages seront exécutés suivant les prescriptions et dimensions du C.C.T.P. et de la série des plans du dossier. Ils comprennent tous les ouvrages annexes et prestations nécessaires au complet et parfaitement achèvement des travaux.

L'entrepreneur devra fournir ses installations complètes et tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'art.

2 GENERALITE

Les travaux faisant l'objet du présent lot comprennent tous les ouvrages énumérés au présent C.C.T.P..

L'ensemble des matériaux devront satisfaire aux objectifs de la RT 2012, selon les prescription thermiques du dossier.

Le présent lot devra à la première réunion de chantier, transmettre les délais de fabrication et son temps d'intervention pour la constitution du planning.

Il devra dans les quinze premiers jours du démarrage du chantier transmettre sa proposition de plan avec les côtes exactes les réservations nécessaires, les points d'exécution des détails particuliers largeur souhaitée des ouvertures les réservations en tableau, les feuillures nécessaires.

Tous les plans EXECUTION seront transmis pour diffusion ainsi qu'à l'Architecte pour VISA.

Le titulaire transmettra toutes les données et classement des matériaux.

Il devra s'assurer de toutes les contraintes auprès des lots techniques et revêtements pour les réservations en sol, pour le dressage des murs intérieurs auprès des autres lots en ce qui concerne les réservations finales.

Il sera transmis au présent lot après accord du maître d'ouvrage les principes retenus pour la réalisation des ouvrages.

Le soumissionnaire devra se conformer impérativement aux délais qui sont fixés à l'AE.

Après accord des plans d'exécution et visa par l'architecte cimmède SOCOTEC le présent lot pourra lancer ses fabrications.

Tous manquement dans les délais de transmission de plan particulier et des réservations nécessaires dans les délais d'exécution et de démarrage du chantier feront l'objet de pénalités de retard.

Aucune réclamation ne pourra être envisagée de la part du présent lot dès lors que sa programmation est commencée. Il devra transmettre par écrit ses exigences au démarrage du chantier comme pour la réception de ses supports. Passé ce délai l'entreprise devra s'assurer à sa charge toutes les reprises et compléments nécessaires à une exécution parfaite de sa prestation.

L'entreprise devra s'assurer de ses supports et les réceptionner. Tous travaux insatisfaisants seront repris à charge du titulaire.

3 DISPOSITION DES PRESTATIONS

Le présent lot devra la réalisation de cloisons, d'habillage de gaine, et la réalisation des sophites nécessaires au projet, des doublages et des faux plafonds.

Le titulaire devra, outre les normes en vigueur à la date de l'offre, se conformer aux règles thermiques et se conformer à l'ensemble des coefficient thermiques pour répondre à la RT 2012.

Le titulaire devra transmettre les justificatifs avant toute commande au bureau de contrôle.

La nature des travaux comprend et selon liste non exhaustive :

- Implantation des nouveaux ouvrages,
- Fourniture et pose cloisons sèches,
- cloison placostil de 73mm pleine et en 10mm, (total 100mm)
- contre cloison pour porte à galandage,
- faux plafond par dalle de 600x600mm
- feuille de BA13 HD pour la périphérie des murs du projet
- doublage placosril compris panneaux isolant
- habillage de gaine et divers,

L'entrepreneur devra fournir ses installations complètes et tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'art.

Le présent lot devra prévoir pour l'ensemble de ces prestations:

- les fournitures correspondantes à l'ensemble de ces ouvrages
- les manutentions
- les façonnages, les traçages de cloison
- toutes les poses
- tous les percements et scellements
- tous les raccords nécessaires
- toutes les cueillis correspondantes neuves et sur existants
- tous les matériaux nécessaires à la finition parfaite des ouvrages en liaison avec les autres corps d'état.
- protection des ouvrages mis en place et protection des existants

Il doit le parfait achèvement des travaux prévus tant à l'extérieur qu'à l'intérieur conformément aux normes et aux règles de l'Art. Toutes omissions vis à vis des plans et du CCTP, additifs ou métrés, ne pourront faire l'objet d'aucune majoration. Le présent lot reste responsable de ses quantités.

Toutefois, il sera repris autant de fois, par le présent lot, qu'il sera jugé nécessaire toute mauvaise mis en œuvre, comme des parois non planes, des bandes armées manquantes aux angles, des arrêtes non droites, des bandes de joints mal réalisées etc.

Le présent lot est tenu de prévoir dans ses prix unitaires, l'ensemble des prestations pour répondre aux exigences du chantier. La fourniture, la manutention, le transport, les interventions diverses, la vérification des supports, son nettoyage régulier ainsi que la protection des ouvrages.

Dans le cas d'utilisation d'échafaudage, le présent lot devra prendre en compte toutes ses contraintes y compris les obligations dictées par le C.SPS.

De même, tous les travaux nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages suivant normes et DTU et pièces du marché, même si ceux-ci ne sont pas expressément décrits au présent cahier des prestations techniques.

Le présent lot restera responsable de son matériel jusqu'à la réception de ces ouvrages, tant sur la qualité des matériaux, que sur leur conformité aux prescriptions du marché et assurera la fermeture et l'ouverture du chantier.

Il devra la réalisation de ces ouvrages en étroite collaboration avec les autres lots et en particulier électricité et plomberie-climatisation et menuiserie extérieure.

4 DOCUMENTS TECHNIQUES GENERAUX

Outre les prescriptions techniques particulières, contenues dans le présent C.C.T.P., les ouvrages à exécuter seront conformes à la réglementation en vigueur, notamment aux Documents Techniques Unifiés (D.T.U.), et aux Normes Françaises (N.F.) en vigueur à la date de signature du Marché.

Les travaux seront conformes aux prescriptions des cahiers des charges DTU 25.1 et DTU 58.1.

Les prescriptions techniques d'exécution seront celles définies par l'avis du CSTB correspondant au matériau employé.

Tous les matériaux, y compris les bandes, colles joints, profilés, etc devront bénéficier d'un avis technique du C.S.T.B.

DTU 25.1	NFP 71.201	enduit intérieur au plâtre
DTU 25.221	NFP 71.202	plafonds constitués d'un enduit armé en plâtre
DTU 25.222	NFP 72.201	plafond fixé, plaques de plâtre
DTU 25.31	NFP 75.202	exécution de cloison en carreaux de plâtre
DTU 58.1	NFP 68.203	plafonds suspendus
	NFB 12.300	plâtre
	12.301	idem
	12.302	idem
	NFB 20	produit isolants à base de fibres minérales
	NFP 05	performances
	NFP 58 203.1 et 2,	mise en oeuvre des plaques de faux plafond.
* DTU 25.1		Enduits intérieurs en plâtre et additifs
25.232		Plafonds suspendus
25.41		Ouvrages en parement de plâtre et additifs
* DTU 58-1		norme NF P 68203 pour la pose de faux plafond en dalles suspendues sur ossatures secondaires.

Outre les prescriptions techniques particulières, contenues dans le présent C.C.T.P., les ouvrages à exécuter seront conformes au CSTB. correspondant aux matériaux employés, à la réglementation en vigueur, notamment aux Documents Techniques Unifiés (D.T.U.), et aux Normes Françaises (N.F.) en vigueur à la date de signature du Marché. Tous les matériaux, y compris les bandes, colles joints, profilés, etc...devront bénéficier d'un avis technique du C.S.T.B.

Le présent lot devra assurer la manipulation et la réception du matériel de chantier. Il devra prévoir l'ensemble des prestations nécessaires à la bonne exécution des ouvrages et à l'utilisation des matériaux correspondants à une qualité exigée.

Il devra le traçage, la découpe et l'adaptation suivant les réservations prévues en entente avec les lots concernés. Le présent lot devra le nettoyage après chaque intervention et le nettoyage des abords de ses interventions si nécessaires. et il devra le nettoyage de l'ensemble des éléments de menuiserie.

Un plan d'implantation en sol sera impérativement réalisé sur place avant démarrage pour accord de l'architecte.

Un plan de calepinage sera établi avant toute pose par le titulaire pour l'ensemble des faux-plafond constitué de dalle de 600x600.

L'ensemble des matériaux outre leur qualification technique devra présenter tout comme les couvre-joints, les pièces métallique traitées contre la corrosion et joint d'étanchéité une qualité de premier choix et garantir une bonne tenue dans le temps ainsi que :

- la qualité acoustique requise,
- la qualité de tenue au Feu M0,
- la qualité de tenue à l'humidité.

Le titulaire devra assurer les ponts phonique et thermique conformes pour l'ensemble des ouvrages.

5 DESCRIPTION DES OUVRAGES

5.1 Généralité

Le titulaire aura à sa charge de prévoir toutes les installations nécessaires à l'exécution de son lot et durant toute la phase des travaux et vis à vis de l'ensemble des lots selon le CCTP annexe.

A sa charge le fonctionnement et la gestion du chantier pour le phasage .

Le titulaire devra le transport de ses déchets à la DP. à sa charge.

Tous les matériaux avant pose devront avoir le VISA de l'architecte tant pour leur classement, qualité et fonction.

Le titulaire devra procéder aux réservations d'ensemble à l'avancement du chantier pour tous les lots techniques.

Le lot peinture fera la réception des supports placo d'ensemble en présence du titulaire ; tout support ou bandes de joint, calicots estimés non satisfaisants seront repris par le titulaire jusqu'à satisfaction.

Toutes les dispositions pour satisfaire aux performances requises de la RT 2012 seront mise en place, selon les objectifs du BET Thermique Le titulaire devra diffuser l'ensemble des documents techniques sur la question auprès de SOCOTEC.

Un contrôle sera mis en place pour la conformité finale du projet.

5.2 Cloison en placostile

Cloisons sèches sur ossature métallique.

Cloisonnement en plaques de plâtre sur ossature métallique galvanisée de 72mm d'épaisseur totale (placostil) (coté 10 sur plan).

Complexe de type 72/48 de PLACOPLATRE de type Placo-Silence ou similaire fonction phonique constitué de:

Les cloisons présenteront une isolation phonique réglementaire en matière d'espace commercial et sur la dureté du BA13. (HD)

Complexe de type 72/48 galvanisée de 72mm d'épaisseur totale.

Complexe de type 72/48 épaisseur totale de 100mm (placostyl).

- Une ossature métallique galvanisée de 48 mm d'épaisseur.
- Parements en plaques et isolant phonique galvanisée de 48 mm

d'épaisseur.

- Parements en plaques et isolant phonique.
- parement en plaque hydrofuge pour le sanitaire double face.

La cloison séparative avec la réserve est en brique au lot G0.

Il est impératif que le titulaire réalise les fixations des cloisons au sol comme en faux plafond en évitant tout pont phonique par toutes les mesures par U PVC vis à vis de remontée capillaire.

Le présent lot devra prendre toutes les dispositions en liaison avec les lots techniques en particulier pour tous les passages de gaines etc.

Mise en œuvre suivant les prescriptions du fabricant, notamment pour:

- La fixation haute.
- La fixation basse.
- La fixation sur murs.
- Les raccords entre cloisons.
- La liaison des huisseries.
- Les renforts pour scellement d'objets lourds. (cassette clim dans faux plafond)
- L'espacement des montants d'ossature, en fonction des hauteurs à cloisonner.
- La dissimulation des joints, etc..
- Traitement des angles saillants par bande armée de même marque que les cloisons précitées.
- Traitement des jonctions des dalles du faux plafond ...

L'ensemble sera traité par bande de joints, ragréage des têtes de vis et les raccords sur parement seront exécutés par deux passes successivement d'enduit lissé.

Le titulaire devra la réalisation de cloisons séparatives sur toute hauteur. Afin d'assurer en partie haute le pont phonique selon les cas particuliers jugés nécessaires.

La hauteur du faux plafond est prévue pour un plénum de 200 à 250mm. Cette mesure sera fixée avec le lot Chauffage.

Il est rappelé que le titulaire devra toutes les réservations pour le lot chauffage/VMC Climatisation, concernant les gaines bouches, cassette clim etc. principalement prévue en faux plafond pour l'ensemble des pièces du commerce.

Rien n'est prévu pour la réserve.

Les parties recevant les points d'eau et partie humide seront réalisées en feuille de placo hydrofuge de 10mm sur toute hauteur, y compris réservation ventilation selon lot technique.

Les feuilles de placo en milieu humide seront à bords amincis pour traitement des joints prévus pour recevoir un revêtement de type faïence selon les zones et point d'eau.

L'ensemble sera traité par bande de joints, ragréage des têtes de vis et les raccords sur parement seront exécutés par deux passes successivement d'enduit lissé.

Localisé sur plans : séparation commerce avec bureau-sanitaire
 Séparation avec accès couloir

Le titulaire devra la réalisation de contre cloison pour les portes à galandage en relation avec le lot 2 Menuiseries :

Accès sanitaire et bureau

5.3 Doublage thermique

Partie courantes :

Le titulaire devra la fourniture et la pose d'un doublage de type placo pour 120mm collé sur les supports verticaux en dur, y compris bandes de joint, bande armée pour les angles etc.

Contre-cloison de type placostil, comprenant:

- un espace vide de 20mm
- une ossature galva
- Un parement plâtre HD lisse de 10 mm d'épaisseur.
- Une âme isolante de 80 mm d'épaisseur.
- Matériau de référence: Complexe isolant 80+10.
- Coefficient pour la **RT 2012** à respecter selon notice BET
- Ensemble 100mm + 20mm

localisation plan :

zone commerciale
sanitaire
bureau

Rappel :

Contre cloison pour porte à galandage dito plan, sanitaire et bureau.
nombre 2 selon dimension lot 2 qui devra la fourniture et la pose.

Partie réserve :

La réserve sera composée d'un isolant de type identique sur ossature avec feuille de plâtre de la série GLASROC de chez Placo St Gobain ou similaire, considérant la réserve comme local humide (chambre froide en Kit).

Le produit devra supporter l'humidité ; le titulaire devra proposer un produit adapté.

La qualité de résistance au coup est impérative.

Le produit d'ensemble devra correspondre à des locaux très humides ayant les performances de classement à l'humidité supérieure à 3% et pour une réaction au feu de type A1.

Tous les produits utilisés seront en cohérence avec ceux définis par le fabricant pour le produit retenu.

Il devra satisfaire aux dispositions de la RT 2012 définies par le BET Thermique.

5-4 Faux plafond

Le titulaire devra la fourniture et la pose d'un faux plafond constitué de dalle de 600x600 sur ossature secondaire.

L'ensemble sera conforme aux dispositions de pose du fabricant et du matériel adéquat.

Toute anomalie sera reprise ou refusée.

Le titulaire devra assurer un résultat parfait.

Il assurera la réservation pour les lots techniques et mettra à disposition des dalles supplémentaires.

Type de produit de chez Eucoacoustic de St. Gobain modèle Tonga ou similaire.

Le titulaire devra un produit selon les caractéristiques et conforme pour sa pose au DTU 58-1 norme NF P 68203 :

- Absorbtion acoustique,
- Résistance à l'humidité 100%,
- Apport de lumière supplémentaire,
- Classement à l'air de type A+,
- Classement au feu A1 ,
- Bord à relief de type E ,
- Dalle de 600x600mm,
- Epaisseur de 20 à 40mm selon le modèle proposé,
- Renforcement suspente pour les cassettes clim (nombre 2)

Prévision de toutes les réservation pour les éclairages, bouche VMC et divers.

Pose de l'ensemble des ossatures métalliques secondaires comprenant suspentes pour le faux plafond composé de dalle de 600x600mm, localisé pour :

Zone commerce
Bureau
Sanitaire

La pose des dalles se fera avec des gants et juste avant le lot peinture.

Toute dalle tâchée, endommagée, cabossée ou insatisfaisante, sera remplacée par le titulaire.

Le titulaire devra prévoir un paquet de dalles à disposition du Maître d'ouvrage.

Tout le projet est concerné sauf la réserve.

5.5 Feuille BA 13 HD

Le titulaire devra la fourniture et la pose de feuilles BA 13, haute dureté (HD.) pour l'ensemble.

Toutes les bandes de joint seront exécutées en trois passes et réceptionnées par le Maître d'œuvre.

5.6 Habillage de gaine-soffite et divers

Le présent lot devra tous les habillages de gaine si nécessaire en particulier les réseaux et conduits divers comme VMC mentionnées sur le plan du lot technique.

Il sera mis obligatoirement en place une laine de roche pour l'ensemble des réseaux habillés.

Il est précisé que le lot chauffage/VMC passera par le faux plafond d'ensemble ; la réserve en est privée.

5.7 Pose des huisseries

Pose de l'ensemble du bloc porte pleine d'entrée et châssis vitrés livrés par le lot menuiserie intérieure y compris huisseries bois dues au lot Menuiserie.

Les portes à galandage sont à charge du même lot.

La pose et les scellements des huisseries de circulation seront posées par le présent lot et concerne toutes les menuiseries intérieures bois.

Huisseries en bois pour pose en feuillure ou en applique, de même épaisseur que les cloisons, suivant prescriptions définies dans le CCTP du lot Menuiserie Intérieure.

La ventilation sur les lieux de pose et la fourniture de tous les accessoires de fixation sont dues par le titulaire du lot chargé de la fourniture des huisseries.

Jointage au mastic blanc le long des huisseries posées accolées contre refends, cloisons et embrasures.

Equerres PVC ou cornières devront être prévue pour une parfaite finition.

Le titulaire s'assurera que les ensembles livrés correspondent en dimension et en principe de pose prévue à recouvrement.

Nombre de porte circulation: 1

Fin du CCTP lot 5.